



# VOTRE GUIDE DE LA COMMISSION DE RÉVISION DE LA CHARTRE DE LA VILLE DE NEW YORK 2019

## QU'EST-CE QUE LA CHARTE ?

La charte de la ville de New York représente sa constitution. Elle établit un cadre pour notre gouvernement. La charte contrôle la manière dont la ville dépense l'argent des contribuables, la façon dont les décisions sont prises quant aux modifications apportées aux quartiers, ainsi que le pouvoir accordé aux responsables élus. Il y a près de 30 ans, une commission de révision de la charte a réformé le gouvernement de la ville. Nous avons adopté un regard nouveau. Cet automne, les citoyens de la ville de New York auront l'occasion d'amender notre charte en votant sur des propositions concernant un large éventail de sujets, depuis les élections jusqu'aux responsabilités policières.

Le 5 novembre, **vous pourrez voter sur ces thèmes.** (Ou voter par anticipation entre le 26 octobre et le 3 novembre.)

## QUELLES SERONT LES PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE ?

Élections :

- Avoir recours au vote par classement lors des élections primaires et spéciales pour des postes d'élus tels que le Maire et les Conseillers municipaux.
- Prolonger le délai de 45 à 80 jours entre le moment où un responsable élu quitte son poste pendant son mandat et l'organisation d'élections spéciales.
- Modifier le calendrier de découpage des circonscriptions afin de s'assurer que les frontières des circonscriptions sont définies en temps voulu avant les élections primaires suivantes du Conseil municipal.
- Commission d'examen des plaintes civiles (Civilian Complaint Review Board, CCRB) :
- Ajouter deux membres à la CCRB, l'un nommé par le Défenseur public, et l'autre nommé conjointement par le Maire et le Président du Conseil municipal (qui présiderait la CCRB).
- Exiger du Commissaire de la police qu'il fournisse une explication à la CCRB lorsqu'il ne suit pas les recommandations disciplinaires de la CCRB.
- Autoriser la délégation du pouvoir d'assignation au Directeur exécutif de la CCRB.
- Permettre à la CCRB d'enquêter sur des déclarations officielles potentiellement mensongères faites par un officier faisant l'objet d'une enquête, et de recommander des mesures disciplinaires, le cas échéant.
- Garantir le budget de la CCRB.



# Vous pouvez voter à ces sujets.

## PROPOSITIONS (SUITE)

### Déontologie et gouvernance :

- Empêcher les responsables élus et les hauts responsables nommés de pratiquer le lobbying auprès du gouvernement municipal pendant deux ans après qu'ils ont quitté leurs fonctions.
- Remplacer deux membres de la Commission des conflits d'intérêts (Conflicts of Interest Board, COIB) actuellement nommés par le Maire par un membre nommé par le Contrôleur et un membre nommé par le Défenseur public.
- Empêcher les membres de la COIB de participer à des campagnes visant des postes d'élus locaux, et réduire le montant maximal à hauteur duquel ils peuvent y contribuer.
- Exiger du Directeur des Entreprises commerciales détenues par des minorités et des femmes (Minority and Woman-Owned Business Enterprise, M/WBE) pour la ville qu'il dépende directement du Maire.
- Exiger du Maire qu'il obtienne, par un système d'équilibre des pouvoirs, les conseils et le consentement du Conseil municipal pour nommer l'Avocat de la ville.

### Budget de la ville :

- Permettre à la ville d'utiliser un « fonds d'urgence » pour économiser des fonds pour les années à venir (si la loi de l'État le permet). Garantir les budgets pour le Défenseur public et les Présidents d'arrondissements.
- Exiger du Maire qu'il remette une estimation des revenus au Conseil municipal pour le 25 mai (au lieu du 5 juin). Exiger du Maire qu'il remette les modifications budgétaires au Conseil municipal dans les 30 jours suivant la mise à jour périodique du plan financier de la ville.
- Aménagement du territoire (Procédure d'examen pour un aménagement du territoire uniforme [Uniform Land Use Review Procedure, ULURP]) :
- Prévenir les Conseils communautaires, Présidents d'arrondissements et Conseils d'arrondissements concernés des demandes ULURP en exigeant du Département de l'aménagement urbain (Department of City Planning) qu'il fournisse un résumé détaillé du projet 30 jours avant que la demande ne soit certifiée pour examen public. Donner aux Conseils communautaires davantage de temps pendant l'été pour examiner les demandes ULURP.

Pour en savoir plus : [charter2019.nyc/finalreport](https://charter2019.nyc/finalreport)

